

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

## IMMIGRATION ET ASILE



PROGRAMME 303

---

**IMMIGRATION ET ASILE**

---

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Claude D'HARCOURT

Directeur général des étrangers en France

Responsable du programme n° 303 : Immigration et asile

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », la politique publique portée par le programme 303 « Immigration et asile » répond aux deux grands objectifs que sont la garantie de l'exercice du droit d'asile et une maîtrise juste et équilibrée des flux migratoires.

### GARANTIR L'EXERCICE DU DROIT D'ASILE

Avec environ 82 000 demandes enregistrées (mineurs inclus, hors réexamen) en guichets uniques, le flux de demande d'asile, en baisse de 41 % par rapport à 2019, a diminué pour la première fois depuis plusieurs années, en conséquence de la crise sanitaire. Dans le même temps, quelque 95 600 demandes ont été introduites (mineurs et réexamens inclus) auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en 2020, soit une baisse de 28 %.

En parallèle, la crise sanitaire a contraint l'OFPRA et la Cour nationale des demandeurs d'asile (CNDA) à suspendre respectivement les entretiens de demande d'asile et les audiences pendant la durée du premier confinement, leur activité n'ayant repris que progressivement au cours du second semestre. Le contexte sanitaire a en outre contribué à retarder le recrutement et la formation des renforts en effectifs à l'OFPRA comme à la CNDA. Les deux institutions ont ainsi rendu un nombre de décisions en baisse par rapport à 2019 et inférieur au nombre de demandes introduites. Il en est découlé un allongement important de la durée moyenne des procédures d'instruction des demandes d'asile (262 jours en moyenne pour l'instruction par l'OFPRA contre 166 l'année précédente).

Ce contexte, auquel s'est ajoutée une réduction des transferts de demandeurs d'asile au titre du règlement Dublin (environ 3 200 transferts réalisés en 2020, soit une baisse de 44 % par rapport à l'année 2019) explique que la baisse des nouvelles demandes d'asile en 2020 ne se soit pas traduite par une diminution notable du nombre de demandeurs d'asile à prendre en charge et, par conséquent, du montant d'allocation pour demandeur d'asile (ADA) versé.

Concernant le parc d'hébergement, l'année 2020 a été marquée par l'achèvement de la transformation des places de CAO en HUDA. Des nuitées d'hôtel supplémentaires ont été financées dans plusieurs régions confrontées à des tensions migratoires et immobilières. La crise sanitaire a également contraint les opérateurs de l'accueil et de l'hébergement à engager des dépenses exceptionnelles pour protéger les personnes hébergées et leurs salariés lors du premier confinement.

La crise sanitaire aura *in fine* retardé les effets attendus de plusieurs mesures de la LFI 2020 en matière de réduction des délais de traitement de la demande d'asile, à commencer par le rehaussement de la capacité de décisions de l'OFPRA grâce au renfort de 200 ETPT. Ces mesures devraient, sauf circonstances exceptionnelles, donner leur plein effet en 2021.

### GERER DE MANIÈRE CLAIRE, ADAPTÉE ET ÉQUILIBRÉE LES FLUX MIGRATOIRES

L'objectif est de garantir le respect des règles d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire.

Depuis 2017, l'accent a été mis sur trois axes :

1. l'attractivité du territoire français, dont le développement est recherché à travers la mise en œuvre de la carte de séjour pluriannuelle mention « passeport talent » qui peut être délivrée dès la première admission sur le

territoire aux étrangers hautement qualifiés, aux jeunes diplômés salariés, aux créateurs d'entreprise, aux investisseurs, aux chercheurs ou encore aux étrangers ayant une renommée nationale ou internationale ;

2. l'amélioration des démarches des étrangers en préfecture, à travers l'exploitation des fonctionnalités permises par un nouveau système d'information, l'ANEF. Il offrira aux usagers un accès plus simple à la demande de titre de séjour, limitera le nombre de déplacements en préfecture et modernisera les outils d'instruction et de gestion des demandes en préfecture ;
3. la lutte contre l'immigration irrégulière a été renforcée par le rétablissement des contrôles aux frontières, le maintien du nombre de retours forcés vers les pays tiers et l'intensification des démantèlements de filières clandestines.

La primo-délivrance des titres de séjour, dont les chiffres présentés s'appuient sur une estimation réalisée à partir des tendances mesurées au 31 décembre de l'année, diminue de 20,5 % en 2020, avec 220 535 titres de séjour délivrés.

L'immigration familiale représente toujours la plus grande part du flux migratoire et enregistre une baisse plus modérée (-16,9 %).

Cette atténuation de la baisse du nombre de titres délivrés pour un motif familial résulte des modalités de leur délivrance, une partie des titres familiaux étant attribuée à des personnes séjournant déjà sur le territoire lors de leur demande de titre. L'impact de la fermeture des frontières dans le contexte de la crise sanitaire est donc moins important que pour les autres catégories de titres.

Le cas des étudiants est particulier avec une baisse également contenue (- 20,4 %), dans un contexte de développement rapide du télé-enseignement. Cela s'explique vraisemblablement par une conjonction favorable du calendrier inter-confinements avec les calendriers des inscriptions universitaires et de la mise en place d'un nouvel outil de demande de titre en ligne. Celui-ci a permis aux étudiants de déposer sans délais leur demande de titre de séjour, laquelle a pu ainsi être traitée rapidement.

L'immigration professionnelle est en revanche davantage touchée par la crise de la Covid-19 avec une baisse de plus de 31 % du nombre de titres délivrés. Cela fait vraisemblablement suite au report, voire à l'abandon, de projets migratoires liés au travail que ce soit pour rester auprès de proches ou à cause du ralentissement de l'activité économique en France.

Près de 27 700 titres de séjour « passeport talent » ont été délivrés au 31 décembre 2020 (environ 8 400 premiers titres et 19 250 titres en renouvellement), soit une baisse globale de 25%.

La France a délivré 715 350 visas en 2020 (pour 874 011 demandes), soit une évolution à la baisse de 79 % par rapport à 2019. La demande de visas est orientée à la baisse en 2020, cette tendance est également liée à la crise sanitaire. Les visas de long séjour enregistrent une baisse moins marquée de 36%. La Chine passe du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> rang pour le nombre de visas délivrés (derrière le Maroc, l'Algérie, la Russie et la Tunisie).

La délivrance des visas étudiants se maintient à un niveau conséquent. 87 000 dossiers pour études ont été reçus et plus de 62 000 visas délivrés, soit une baisse atténuée à 28 % par rapport à 2019. La baisse de la demande s'établit à 23 % par rapport à la campagne étudiante 2019. Malgré les restrictions sanitaires imposées, certaines catégories de demandeurs relevant de la politique d'attractivité ont été autorisées à entrer sur le territoire (bénéficiaires de visa « passeport talent », chercheurs, étudiants, etc.).

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, l'année 2020 a été fortement contrainte par le contexte sanitaire (raréfaction des liaisons aériennes et fermeture des frontières).

La France a toutefois maintenu sa politique d'éloignement : 15 950 étrangers (chiffres provisoires) ont quitté le territoire national (éloignement, départ volontaire aidé et départ spontané). A cela s'ajoute la non admission aux frontières qui a augmenté de 40 % par rapport à 2019.

Les efforts portent notamment sur l'éloignement des étrangers ayant commis des infractions graves ou représentant une menace grave pour l'ordre public. Tous les leviers sont activés s'agissant des étrangers inscrits au fichier des

signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) : 94 étrangers en situation irrégulière inscrits au FSPRT ont été éloignés en 2020 (contre 89 en 2019 et 83 en 2018).

## **SE DOTER DE SYSTEMES D'INFORMATION FACILITANT LA RELATION ENTRE L'ADMINISTRATION ET L'USAGER ET RENFORCANT LES CAPACITES DE CONTROLE**

Depuis la mise en œuvre de la direction du numérique au sein du ministère de l'intérieur (DNum) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les dépenses liées à la mise en œuvre des systèmes d'information ont été transférées au programme 216. Néanmoins, certaines dépenses ont continué d'être financées, notamment en début d'année, directement sur le P303 afin de fluidifier le dispositif pour les trois grands programmes de la DGEF : France-Visa, programme frontières sécurisées et fluides (PFSF) et administration numérique pour les étrangers en France (ANEF).

Les crédits liés au « sac-à-dos numérique » ont été conservés sur le programme 303. Ils ont notamment permis de financer de nouveaux capteurs pour les systèmes biométriques déployés. Ces dépenses ont vocation à faciliter le travail des agents de terrain afin de diminuer les tâches répétitives et de renforcer leur montée en compétence. Les dépenses introduites au profit des usagers, notamment dans le cadre de l'accessibilité ou de l'existence d'un compte usager unique, visent à inverser le paradigme en mettant l'utilisateur étranger au cœur des réflexions.

En outre, des dépenses d'investissement en vue de l'harmonisation des systèmes d'informations biométriques de la DGEF permettront de lancer une expérimentation via la mise en œuvre d'un portail unique d'interrogation des différentes bases biométriques à compter du second trimestre 2021.

## **RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile</b>
INDICATEUR 1.1	Part des demandeurs d'asile hébergés
INDICATEUR 1.2	Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Réduire les délais de traitement de la demande d'asile</b>
INDICATEUR 2.1	Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière</b>
INDICATEUR 3.1	Nombre de retours forcés exécutés
INDICATEUR 3.2	Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés

---

**Immigration et asile**

---

Programme n° 303 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile

### INDICATEUR

#### 1.1 – Part des demandeurs d'asile hébergés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des demandeurs d'asile hébergés	%	48	48	63	51	52	86

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Les données proviennent du système d'information DNA géré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles sont complétées par des données issues d'enquêtes de la direction générale des étrangers en France (DGEF) pour certains types de places d'hébergement qui ne sont pas encore enregistrés dans le DNA.

##### Mode de calcul :

Cet indicateur est calculé de la manière suivante :

*Numérateur* : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure hébergés en CADA et en HUDA au 31 décembre (hors outre-mer).

*Dénominateur* : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure au 31 décembre et ayant demandé à être hébergés. Le dénominateur en réalisation est calculé à partir du nombre de bénéficiaires de l'allocation pour demandeurs d'asile, constaté par l'OFII pour le mois de décembre de l'année écoulée. Le dénominateur en prévision est issu d'un calcul consistant à ajouter à ce nombre de bénéficiaires constaté les flux prévisionnels et à en soustraire le nombre de décisions définitives prévisionnel (ou, dans le cas de procédures Dublin, le nombre de transferts ou déclarations de fuites envisagé).

##### Modalités d'interprétation :

Cet indicateur permet d'apprécier la part des demandeurs d'asile hébergés en CADA ou en HUDA par rapport à l'ensemble des demandeurs d'asile en cours de procédure ayant sollicité un hébergement. Il traduit une amélioration de la prise en charge si le pourcentage de demandeurs hébergés augmente. Une amélioration du pourcentage peut s'expliquer par une augmentation du nombre de personnes hébergées en lien avec l'augmentation du parc d'hébergement ou par une baisse du nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure.

##### Risque lié à la fiabilité de l'indicateur :

Cet indicateur est sensible à l'évolution des flux de la demande d'asile qui est une donnée exogène et aux délais de traitement par l'OFPR et la CNDA. Les prévisions et cibles de cet indicateur sont calculées à partir d'une hypothèse d'évolution des flux de demandes d'asile introduites à l'OFPR et des personnes placées sous procédure Dublin, assortie d'une prévision de leur durée de prise en charge.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées	%	81	84	86	86	84	89

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Les données proviennent du système d'information DNA géré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles sont complétées par des données issues d'enquêtes de la direction générale des étrangers en France (DGEF) pour certains types de places d'hébergement qui ne sont pas encore enregistrés dans le DNA.

##### Mode de calcul :



**Immigration et asile**

Programme n° 303 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cet indicateur est calculé de la manière suivante :

*Numérateur* : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure et autres personnes autorisées hébergées en CADA et en HUDA au 31 décembre.

*Dénominateur* : nombre de places de CADA et d'HUDA occupées au 31 décembre.

Modalités d'interprétation :

Ce pourcentage permet d'apprécier si les places d'hébergement sont occupées par des demandeurs d'asile et par les personnes autorisées (c'est-à-dire par les bénéficiaires d'une protection dans un délai de six mois maximum après notification de la décision et par les déboutés dans un délai d'un mois maximum après notification de la décision, selon l'article R. 744-12 du CESEDA). Ce faisant, l'indicateur évalue le taux de présence induite des réfugiés et des déboutés qui sont présents sur les places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile au-delà du délai réglementaire qui les autorise à y séjourner.

Les objectifs de présence induite ayant été fixés à 4% pour les déboutés et à 3% pour les réfugiés, cet indicateur ne peut atteindre un résultat supérieur à 93%. L'analyse doit aussi prendre en compte l'impact du taux de vacance structurelle entre les entrées et les sorties.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le taux d'hébergement des demandeurs d'asile s'établit à 52 % au 31 décembre 2020, en hausse de 4 points par rapport au 31 décembre 2019 (48 %) et de un point par rapport à la prévision actualisée pour 2020 (51 %).

Cette amélioration s'explique, d'une part, par une diminution du stock de demandeurs d'asile en cours de procédure entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 (-4 %) et, d'autre part, par une légère progression du nombre de demandeurs d'asile hébergés (+2 %). Cette progression est due à une réduction de la vacance frictionnelle entre les entrées et les sorties, ainsi qu'à la mobilisation de nuitées hôtelières supplémentaires.

Ce taux d'hébergement ne prend pas en compte les demandeurs d'asile mis à l'abri durant le premier confinement dans la mesure où les places d'hébergement mobilisées ont été financées par le programme 177.

Le taux d'occupation s'établit à 84 %. Il se maintient à un niveau élevé tout en restant stable par rapport au taux constaté au 31 décembre 2019 (84 %). La prévision pour 2020 se situait à un niveau légèrement supérieur (86 %). Elle n'a pas pu être tout à fait atteinte en raison des taux de présence induite des réfugiés et des déboutés qui n'ont pas diminué à hauteur de ce qui était prévu.

**OBJECTIF****2 – Réduire les délais de traitement de la demande d'asile****INDICATEUR mission****2.1 – Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPRA**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de décisions rendues dans l'année	Nb	115 094	132 826	163 000	101600	89 602	ND
Nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur	Dossiers	410	409	404-412	258-266	259	404-412
Délai moyen de traitement d'un dossier par l'OFPPRA	jours	Non déterminé	166	150	275	262	60

**Commentaires techniques**Source des données :

1<sup>er</sup> indicateur : les prévisions sont calculées par la DGEF à partir de la productivité individuelle des agents instructeurs à l'OFPPRA (cf. 2<sup>e</sup> indicateur). Les résultats sont communiqués par l'OFPPRA. Ces données incluent mineurs accompagnants.

2<sup>e</sup> indicateur : les prévisions correspondent aux objectifs fixés à l'OFPPRA dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance. Les résultats sont communiqués par l'OFPPRA. Ces données incluent mineurs accompagnants.

3<sup>e</sup> indicateur : les prévisions sont établies par la DGEF sur la base des objectifs fixés dans le plan « garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires » du 12 juillet 2017. Les résultats sont communiqués par l'OFPPRA.

Mode de calcul :

1<sup>er</sup> indicateur : il s'agit de l'objectif annuel, en nombre de décisions, toutes procédures confondues, fixé à un agent instructeur.

2<sup>e</sup> indicateur : la prévision est calculée en multipliant le nombre prévisionnel d'équivalents temps plein d'agents instructeurs présents en moyenne sur l'année par le nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur. Le nombre d'agents instructeurs présent en moyenne sur l'année prend en compte l'impact du taux de rotation, l'absentéisme (formation continue, congés maladie, etc.) et les périodes de formation initiale des agents instructeurs.

3<sup>e</sup> indicateur : le délai moyen correspond au nombre de jours écoulés entre la date d'introduction de la demande à l'OFPPRA et la date de décision rapporté au total de décisions prises, toutes procédures confondues, au cours de la période donnée. Les prévisions correspondent à des délais théoriques de traitement du stock prévisionnel (stock rapporté au nombre prévisionnel de décisions) qui pourra diverger du délai ultérieurement constaté, selon la gestion du stock adoptée par l'établissement.

Modalités d'interprétation :

Le premier indicateur permet d'évaluer la capacité de production de décisions de l'établissement au regard du nombre d'agents instructeurs présents en moyenne sur l'année. Cet indicateur est sensible au taux de rotation des agents instructeurs, au nombre de décisions rendues dans l'année par agent instructeur et au calendrier de recrutement lorsque l'établissement est autorisé à recruter de nouveaux agents instructeurs.

Le 2<sup>e</sup> indicateur permet d'évaluer la productivité annuelle des agents instructeurs. Son augmentation traduit une amélioration de la productivité.

Le 3<sup>e</sup> indicateur traduit le délai moyen de traitement d'une demande d'asile en jours par l'Office. La baisse du délai moyen de traitement d'un dossier traduit une plus grande efficacité de l'établissement dans le traitement des demandes d'asile. Le délai de traitement est aussi corrélé à l'âge du stock. Le traitement d'un stock de dossiers, en particulier lorsqu'il est ancien, tend à allonger le délai moyen de traitement.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Malgré la baisse du flux de demandes enregistrées à l'OFPPRA en 2020 par rapport à 2019 (-28 %), les demandes entrantes (près de 95 600) sont restées supérieures à la capacité de décisions de l'Office sur la même période (plus de 89 600).

La prévision actualisée pour 2020 prévoyait un retour d'activité de l'Office au niveau antérieur à la crise sanitaire dès le mois de septembre 2020. Or, la crise sanitaire ayant continué à produire ses effets, l'OFPPRA n'a vu sa capacité décisionnelle croître sensiblement qu'au mois de décembre (plus de 11 400 décisions rendues), conséquence de la montée en puissance des renforts en effectifs dont le recrutement a été achevé en octobre 2020.

Tant que la capacité de décisions de l'établissement est inférieure au nombre de dossiers entrants, le délai de traitement, fonction de l'ancienneté du stock de dossiers, s'allonge. Bien que l'Office soit parvenu pendant le premier confinement à instruire un certain nombre de dossiers pour lesquels les entretiens avaient été réalisés avant le 16 mars, la suspension de l'accueil du public et donc des entretiens a conduit à dégrader l'âge moyen du stock. Cette tendance s'est toutefois inversée en fin d'année, la capacité décisionnelle de l'Office excédant alors les entrées. Cette dynamique a vocation à se poursuivre en 2021.

Au total, la crise sanitaire a ainsi eu pour effet de dégrader le délai moyen de traitement de l'Office en 2020 (à 262 jours contre 166 jours en 2019).

La productivité moyenne des agents instructeurs en 2020 (259 décisions par agent) est quant à elle conforme à la prévision actualisée qui tenait compte de l'impact de la crise sanitaire.

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF****3 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière****INDICATEUR mission****3.1 – Nombre de retours forcés exécutés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de retours forcés exécutés	Nb	15 677	18 906			9 111	*
Nombre de retours forcés de ressortissants de pays tiers (RPT) vers pays tiers (PT)	Nb	7 105	8 858			3 329	*
Taux d'éloignement à l'issue d'un placement en CRA	%			60	60	42,4	60

**Commentaires techniques**Sources des données :

Ministère de l'Intérieur - Direction générale des étrangers en France - département des statistiques, des études et de la documentation

Ministère de l'Intérieur – Direction centrale de la police aux frontières

Mode de calcul :

L'indicateur 3.1 comptabilise les retours forcés exécutés et exclut les retours spontanés.

Les retours forcés comptabilisent, parmi les éloignements non aidés, les étrangers effectivement éloignés du territoire national (hors outre-mer) en application d'une mesure d'éloignement administrative (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, obligation de quitter le territoire français, expulsion, réadmission), ou judiciaire (interdiction temporaire ou définitive du territoire) hors toute forme de retours aidés, qui sont financés par l'OFII, et hors retours spontanés. Les éloignements forcés comprennent les renvois des ressortissants de pays de l'Union européenne et les renvois des ressortissants des pays tiers hors Union Européenne, ainsi que les remises Schengen et Dublin.

La part des retours forcés de ressortissants de pays tiers correspond au pourcentage des retours forcés en dehors de l'Union Européenne des ressortissants des pays tiers dans les éloignements non aidés, hors retours spontanés et renvois volontaires.

**INDICATEUR****3.2 – Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés	Nb	6845	5267	6 800	5200	2 588	6 800

**Commentaires techniques**Source des données :

Ministère de l'intérieur – Direction générale des étrangers en France (DGEF) - Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED)

Mode de calcul :

Cet indicateur comptabilise les retours aidés et les départs volontaires aidés de ressortissants de pays tiers (RPT) et de l'Union européenne (RUE).

Mode de calcul :

Le nombre de retours aidés exécutés comptabilise :

- les retours aidés qui concernent les ressortissants de pays tiers à l'encontre desquels une mesure d'éloignement a été prononcée, et qui bénéficient d'aides au retour (financements, dispositif d'aide à la réinsertion, etc) ;
- les renvois aidés qui concernent les ressortissants de l'UE ayant bénéficié d'une aide au retour ;
- les départs volontaires aidés qui concernent les ressortissants étrangers n'ayant pas fait l'objet d'une mesure d'éloignement, et qui décident de quitter le territoire national en bénéficiant d'aides au retour.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2020, l'activité d'éloignement a été fortement impactée par la crise sanitaire, principale cause de la baisse du nombre d'éloignements constaté (-47,8 % par rapport à 2019). En effet, la fermeture des frontières des principaux pays de retour (Algérie, Maroc et Tunisie notamment), la difficulté à obtenir des laissez-passer consulaires en raison, principalement, de la fermeture de certains postes consulaires, la baisse drastique du trafic aérien commercial et la baisse du nombre de places de rétention disponibles, expliquent les difficultés rencontrées dès le début de la crise.

A partir de l'été 2020, de nombreux pays ont rouvert leurs frontières. Toutefois, l'obligation de test PCR continue à freiner la reprise des éloignements avec une forte augmentation des refus de tests par les retenus. De même, le maintien d'une capacité de rétention limitée à 60 %, voire 70 % de la capacité totale du parc disponible en raison de la nécessité d'assurer une sécurité sanitaire au sein des centres de rétention administrative, n'a pas permis une reprise des éloignements aussi dynamique qu'attendue.

Toutefois, l'éloignement des étrangers en situation irrégulière n'a jamais été interrompu, même au plus fort de la crise sanitaire. L'affrètement de vols groupés, l'accord par certains pays d'accueillir leurs ressortissants éloignés à bord des vols de rapatriement au départ de la France (vols ferry), le maintien de la plupart des éloignements au sein de l'espace européen (réadmissions Dublin et Schengen) ont permis d'assurer la continuité de cette activité.

Les dispositifs de retours aidés participent également à la politique de lutte contre l'immigration irrégulière. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, la réalisation 2020 (2 588) a été également inférieure à la prévision (5 200).

---

**Immigration et asile**

---

Programme n° 303 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>					
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000			520 000 0	763 153
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	95 768 291 84 946 409		1 281 322 769 1 322 443 754	1 377 091 060 1 407 390 163	1 399 553 268
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	81 896 201 72 739 117	6 200 000 7 613 108	25 048 700 32 825 454	113 144 901 113 177 679	150 019 319
04 – Soutien	2 740 001 6 789 565	2 934 704 811 187	30 000 2 141 709	5 704 705 9 742 461	15 520 088
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>180 924 493</b>	<b>9 134 704</b>	<b>1 306 401 469</b>	<b>1 496 460 666</b>	<b>1 565 855 828</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 719 401 (hors titre 2)			+1 719 401	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+73 706 578 (hors titre 2)			+73 706 578	
Total des AE ouvertes	1 571 886 645 (hors titre 2)			1 571 886 645	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>164 475 091</b>	<b>8 424 295</b>	<b>1 357 410 916</b>	<b>1 530 310 302</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>					
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000			520 000 0	763 153
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	95 768 291 117 679 491		1 156 053 455 1 186 770 153	1 251 821 746 1 304 449 644	1 274 283 954
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	77 124 201 66 168 102	20 710 000 12 962 243	25 048 700 32 803 232	122 882 901 111 933 578	159 757 319
04 – Soutien	2 740 001 4 302 744	2 934 704 243 252	30 000 2 141 708	5 704 705 6 687 704	15 520 088
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>176 152 493</b>	<b>23 644 704</b>	<b>1 181 132 155</b>	<b>1 380 929 352</b>	<b>1 450 324 514</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 719 401 (hors titre 2)			+1 719 401	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+77 849 762 (hors titre 2)			+77 849 762	
Total des CP ouverts	1 460 498 515 (hors titre 2)			1 460 498 515	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>188 150 337</b>	<b>13 205 496</b>	<b>1 221 715 092</b>	<b>1 423 070 925</b>	

## Immigration et asile

Programme n° 303 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>						
<i>Consommation 2019</i>						
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000				520 000	520 000 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	74 666 494 78 026 655		1 183 848 174 1 363 653 471		1 258 514 668	1 272 343 180 1 441 680 126
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	66 550 000 87 390 099	56 300 000 33 227 866	30 316 617 22 687 625		153 166 617	168 595 097 143 305 590
04 – Soutien	20 690 742 25 854 125	9 375 789 6 906 840	30 000 39 210	-100 000	30 096 531	51 887 176 32 700 175
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>162 427 236</b>	<b>65 675 789</b>	<b>1 214 194 791</b>	<b>0</b>	<b>1 442 297 816</b>	<b>1 493 345 453</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>191 270 879</b>	<b>40 134 706</b>	<b>1 386 380 305</b>	<b>-100 000</b>		<b>1 617 685 890</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>						
<i>Consommation 2019</i>						
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000				520 000	520 000 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	74 666 494 112 051 898		1 038 392 426 1 187 832 381		1 113 058 920	1 126 887 432 1 299 884 279
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	66 550 000 82 439 469	39 200 000 8 439 571	30 316 617 22 712 623		136 066 617	151 495 097 113 591 662
04 – Soutien	18 709 999 28 732 907	11 356 532 10 922 739	30 000 39 210	-100 000	30 096 531	51 887 176 39 594 856
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>160 446 493</b>	<b>50 556 532</b>	<b>1 068 739 043</b>	<b>0</b>	<b>1 279 742 068</b>	<b>1 330 789 705</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>223 224 273</b>	<b>19 362 310</b>	<b>1 210 584 214</b>	<b>-100 000</b>		<b>1 453 070 797</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	191 270 879	180 924 493	164 475 091	223 224 273	176 152 493	188 150 337
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	113 843 155	85 156 202	81 069 100	145 696 549	80 384 202	105 222 642
Subventions pour charges de service public	77 427 724	95 768 291	83 405 991	77 527 724	95 768 291	82 927 695
Titre 5 – Dépenses d'investissement	40 134 706	9 134 704	8 424 295	19 362 310	23 644 704	13 205 496
Dépenses pour immobilisations corporelles	33 676 291	9 134 704	7 742 303	8 736 071	23 644 704	13 102 665

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
de l'État						
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 458 415	0	681 992	10 626 239	0	102 831
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>1 386 380 305</b>	<b>1 306 401 469</b>	<b>1 357 410 916</b>	<b>1 210 584 214</b>	<b>1 181 132 155</b>	<b>1 221 715 092</b>
Transferts aux ménages	493 081 008	443 888 622	479 136 504	493 081 008	443 888 622	479 136 504
Transferts aux entreprises	142 251 089	8 138 700	138 637 468	110 869 847	8 138 700	107 683 037
Transferts aux collectivités territoriales	8 379 917	0	5 736 389	7 583 127	0	5 250 481
Transferts aux autres collectivités	742 668 291	854 374 147	733 900 555	599 050 232	729 104 833	629 645 070
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>-100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dotations en fonds propres	-100 000	0	0	-100 000	0	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 496 460 666</b>			<b>1 380 929 352</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+75 425 979			+79 569 163	
<b>Total*</b>	<b>1 617 685 890</b>	<b>1 571 886 645</b>	<b>1 530 310 302</b>	<b>1 453 070 797</b>	<b>1 460 498 515</b>	<b>1 423 070 925</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	32 858 707	69 395 162	1 719 401	32 858 707	69 395 162	1 719 401
<b>Total</b>	<b>32 858 707</b>	<b>69 395 162</b>	<b>1 719 401</b>	<b>32 858 707</b>	<b>69 395 162</b>	<b>1 719 401</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		82 175		82 175				
07/2020		292 672		292 672				
09/2020		799 194		799 194				
10/2020		3 062 467		3 062 467				
12/2020		15 000		15 000				
<b>Total</b>		<b>4 251 508</b>		<b>4 251 508</b>				



**Immigration et asile**

Programme n° 303 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2020		7 395 263						
<b>Total</b>		<b>7 395 263</b>						

**ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		20 407 576		24 181 173				
<b>Total</b>		<b>20 407 576</b>		<b>24 181 173</b>				

**ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2020		2 648 615		4 049 170				
<b>Total</b>		<b>2 648 615</b>		<b>4 049 170</b>				

**DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/09/2020						2 532 107		2 532 107
<b>Total</b>						<b>2 532 107</b>		<b>2 532 107</b>

**DÉCRETS DE TRANSFERT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						850 000		850 000
<b>Total</b>						<b>850 000</b>		<b>850 000</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020		9 117 804		8 589 196				
<b>Total</b>		<b>9 117 804</b>		<b>8 589 196</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		34 987 320		41 880 223				
<b>Total</b>		<b>34 987 320</b>		<b>41 880 223</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>78 808 086</b>		<b>82 951 270</b>		<b>3 382 107</b>		<b>3 382 107</b>

---

**Immigration et asile**

---

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Circulation des étrangers et politique des visas		520 000	763 153 0		520 000	763 153 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile		1 377 091 060 1 407 390 163	1 399 553 268 1 407 390 163		1 251 821 746 1 304 449 644	1 274 283 954 1 304 449 644
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière		113 144 901 113 177 679	150 019 319 113 177 679		122 882 901 111 933 578	159 757 319 111 933 578
04 – Soutien		5 704 705 9 742 461	15 520 088 9 742 461		5 704 705 6 687 704	15 520 088 6 687 704
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>1 496 460 666</b>	<b>1 496 460 666</b>	<b>0</b>	<b>1 380 929 352</b>	<b>1 380 929 352</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+75 425 979	+75 425 979		+79 569 163	+79 569 163
Total des crédits ouverts	0	1 571 886 645	1 571 886 645	0	1 460 498 515	1 460 498 515
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>1 530 310 302</b>	<b>1 530 310 302</b>	<b>0</b>	<b>1 423 070 925</b>	<b>1 423 070 925</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+41 576 343	+41 576 343		+37 427 590	+37 427 590

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 496 060 666	1 496 060 666	0	1 380 529 352	1 380 529 352
Amendements	0	+400 000	+400 000	0	+400 000	+400 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 496 460 666</b>	<b>1 496 460 666</b>	<b>0</b>	<b>1 380 929 352</b>	<b>1 380 929 352</b>

Les crédits prévus au PLF 2020 ont été majorés de 0,4 M€ par un amendement gouvernemental visant à poursuivre le déploiement progressif de vacations de psychologues intervenant en centres de rétention administrative, compte tenu des besoins nés de l'allongement de la durée maximale de rétention, portée de 45 à 90 jours par la loi n°2018-778 du 10 septembre 2018.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2020 par les mouvements suivants :

- des ouvertures de crédits, dans le cadre des arrêtés de report au titre de l'exercice 2019 :
  - en date du 29 janvier 2020, à hauteur de 7,40 M€ pour les AENE ;
  - en date du 30 janvier 2020 à hauteur de 20,41 M€ en AE et 24,18 M€ en CP au titre des fonds de concours non consommés (crédits européens et fonds britanniques rattachés) ;
  - en date du 11 mars 2020 à hauteur de 2,65 M€ en AE et 4,05 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés.
- des ouvertures de crédits de fonds de concours (fonds britanniques, REM et FSI) par arrêtés en gestion à hauteur de 4,25 M€ en AE et en CP.
- une annulation de crédits par décret n° 2020-1112 du 3 septembre 2020 de 2,53 M € en AE et en CP pour payer trois notes de débit émises par la Commission européenne le 16 décembre 2019 correspondant à l'application de corrections financières au titre de l'audit ex-post 2007-2011 du fonds européen pour les frontières extérieures (FFE).
- une annulation de crédits par décret de transfert n° 2020-1015 du 7 août 2020 de 0,85 M€ en AE et en CP correspondant à la contribution du ministère de l'Intérieur au financement de l'acquisition de drones pour le Maroc au profit du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (P105).
- une ouverture de crédits par décret de virement n° 2020-1449 du 24 novembre 2020 de 9,12 M€ en AE et 8,59 M€ en CP correspondant au besoin de couverture des tensions en trésorerie sur l'action 02 du programme. Ce virement a permis de couvrir les dépenses de l'hébergement d'urgence et d'ADA à hauteur de 8,37 M€ en AE et en CP, à un virement du programme 176 pour la mise en œuvre de l'externalisation des CRA à hauteur de 0,88 M€ en AE et 0,35 M€ en CP et une annulation de crédits de 0,13 M€ en AE et en CP au titre de la compensation budgétaire entre programmes du ministère de l'Intérieur concernant les acquisitions de matériel de protection sanitaire.
- une ouverture de crédits en loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 pour un montant de 34,99 M€ en AE et 41,88 M€ en CP pour financer les besoins de fin de gestion du programme 303, notamment sur l'ADA et l'hébergement d'urgence déconcentré.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 303 peut bénéficier des ressources des fonds européens au titre :

- de dépenses d'intervention en faveur des garanties du droit d'asile ;
- de dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- de dépenses de fonctionnement et d'investissement au titre de l'assistance technique à la gestion de ces fonds et de la mise en place de systèmes d'information concourant à l'exercice des missions de la direction.

En 2020, le programme a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens et fonds britanniques) pour un montant de 4,25 M€ en AE et en CP ventilés ainsi :

- 3,45 M€ en AE/CP ont été rattachés au programme par voie de fonds de concours au titre des fonds européens (FSI, FAMI et REM),
- 0,80 M€ en AE/CP au titre des fonds britanniques.

Il a également bénéficié de reports de fonds de concours de 2019 sur 2020 d'un montant de 20,41 M€ en AE et 24,18 M€ en CP dont 8,7 M€ au titre des fonds britanniques.

Par ailleurs, l'interruption du délai de paiement en 2019 suite aux désaccords intervenus entre la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) et la DGEF en tant qu'autorité responsable de la gestion des fonds européens FAMI et FSI, a limité la trésorerie disponible en 2020 ce qui a nécessité de prioriser les paiements des bénéficiaires de ces fonds. Les paiements dus aux associations et plus globalement aux bénéficiaires privés ont été effectués en priorité.

La CICC a décidé des corrections d'un montant de 48,4 M€, sur une demande de paiement de 152,5 M€, ce qui vient minorer d'autant les recettes pouvant être perçues par la France sous forme de fonds de concours.

Afin d'assurer les paiements dus malgré cette minoration des ressources, tout en optimisant la demande de remboursement 2020 auprès de la Commission européenne (laquelle dépend du montant des paiements effectués au 15 octobre de l'année) et en limitant les risques de dégagement d'office, il a été nécessaire de mobiliser les crédits budgétaires de la mission « IAI » à hauteur de 38,9 M€, dont 22,9 M€ en AE et 18 M€ en CP sur le programme 303.

Les mesures adoptées par la DGEF pour prévenir la répétition de cette situation sont de plusieurs ordres, notamment : la réorganisation interne et le renforcement des moyens humains du bureau de la gestion mutualisée des fonds européens, la mise à jour du descriptif de système de gestion et de contrôle, le renforcement du contrôle interne. L'autorité d'audit a diligemment un audit système dont les conclusions devraient être disponibles à la fin du premier semestre 2021.

Le programme 303 a ainsi exécuté 29,1 M€ en AE et 24,9 M€ en CP au titre des fonds européens et des fonds britanniques. Pour la clarté de la présentation, les dépenses liées aux fonds européens FAMI et FSI sont présentées ci-après pour chaque action dans une rubrique « Fonds de concours » même si une partie des dépenses a en réalité été effectuée sur des crédits budgétaires nationaux.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- le fonds asile, migration et intégration (FAMI) exécuté à hauteur de 26,5 M€ en AE et 22,4 M€ en CP, dont 22,9 M€ en AE et 18 M€ en CP payés sur les crédits nationaux de la mission ;
- les fonds britanniques, exécutés à hauteur de 1,9 M€ en AE et 1,8 M€ en CP au titre de la coopération franco-britannique dans le Calais et le Dunkerquois et au titre d'opérations exceptionnelles ;

Le programme 303 porte également les crédits du Réseau européen des migrations (REM) dont le point d'entrée pour la France est le département de la statistique, des études et de la documentation (DSED) de la DGEF. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 0,7 M€ en AE et 0,5 M€ en CP.

Le solde correspondant aux dépenses au titre du FSI et du FER.

## ■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	48 054 382	48 054 382	0	43 432 517	43 432 517
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-48 054 382	-48 054 382	0	-43 432 517	-43 432 517
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La totalité de la réserve de précaution (48,05 M€ en AE et 43,43 M€ en CP) a été dégelée en novembre 2020.

---

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

---

DÉPENSES PLURIANNUELLES

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>1 571 886 645</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>1 460 498 515</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>1 530 310 302</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>1 423 070 925</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>5 131 262</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>169 336 699</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>36 445 080</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>1 253 734 226</b>

#### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>319 625 937</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>-13 095 867</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>306 530 070</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>169 336 699</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>137 193 371</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>1 530 310 302</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>1 253 734 226</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>276 576 076</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>413 769 447</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>241 113 476</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>172 655 971</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer (RAP) s'élève 413,77 M€ dont 241,11 M€ de CP 2021 sur les engagements non couverts au 31 décembre 2020 et 172,66 M€ de CP nécessaires après 2021.

Les restes à payer concernent principalement l'action 2, à hauteur de 367,62 M€ et notamment :



- le marché PRAHDA – Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile – pour un montant de 38,24 M€. Le PRAHDA est un dispositif d'accompagnement et d'hébergement des demandeurs d'asile prenant la forme d'un marché public, divisé en douze lots – un par région métropolitaine – pour un total de 5 351 places. Il a été attribué dans son intégralité à la société ADOMA le 2 mars 2017 pour une durée de cinq ans renouvelable ;
- l'expérimentation du conventionnement pluriannuel dans les régions du Grand-Est et du Centre-Val-de-Loire pour 44,56 M€ ;
- la généralisation de l'expérimentation aux autres régions métropolitaines pour 283,06 M€ ;
- la transformation de places CAO en HUDA pour 1,76 M€.

Les autres restes à payer concernent les actions 3 et 4.

Au sein de l'action relative à la lutte contre l'immigration (action 3), les restes à payer s'élèvent à 37,61 M€ correspondant notamment :

- au fonctionnement hôtelier des CRA (marchés d'entretien immobilier multi-techniques et multi-services) pour 10,13 M€ ;
- à l'immobilier des CRA pour 25,03 M€ ;
- aux factures du quatrième trimestre 2020 de l'accompagnement social et au dernier mois 2020 de l'assistance humanitaire pour 1,73 M€ ;
- des factures de billetterie centrale et des aéronefs (0,72 M€).

Au sein de l'action relative au soutien (action 4), 6,55 M€ de restes à payer concernent notamment :

- les systèmes d'information pour 2,78 M€ (projets informatiques et soutien informatique aux services de la DGEF) principalement dû aux engagements 2020 des grands projets informatiques ;
- le marché Élipa 2 (enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants par le suivi d'une cohorte de nouveaux migrants en 3 vagues) a été engagé en 2018 pour 3 ans et le montant des restes à payer s'élève à 0,93 M€ ;
- les engagements relatifs aux conventions subventionnées par les fonds européens, ainsi qu'aux marchés d'audit afférents pour 2,05 M€.

Enfin une partie des restes à payer pour près de 2 M€ correspond à des engagements antérieurs à 2020 qui n'ont pu être finalisés/clôturés par l'AIFE.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Circulation des étrangers et politique des visas

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Circulation des étrangers et politique des visas		763 153	<b>763 153</b> <b>0</b>		763 153	<b>763 153</b> <b>0</b>

Depuis le transfert des dépenses de fonctionnement de la sous-direction des visas (SDV), située à Nantes, vers le programme 216, les crédits de l'action 1 sont destinés à financer les moyens informatiques du réseau diplomatique et consulaire : le renouvellement et la maintenance des stations de travail du réseau visas, l'utilisation des réseaux de communication de données ainsi que l'acquisition de périphériques (imprimantes visas, lecteurs de code-barres, etc.).

Les modalités de ce financement sont déterminées par une convention de gestion entre la direction générale des étrangers en France et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Une nouvelle convention a été signée le 1<sup>er</sup> décembre 2020 permettant le rattrapage des factures au titre de la gestion du parc informatique dans les postes consulaires pour les exercices 2018 et 2019.

L'exécution en 2020 s'est élevée à 596 111 € en AE et en CP, dépense qui a fait l'objet d'une erreur d'imputation sur l'action 4.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	763 153		763 153	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	763 153		763 153	
<b>Total</b>	<b>763 153</b>		<b>763 153</b>	

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION****02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile		1 399 553 268	<b>1 399 553 268</b>		1 274 283 954	<b>1 274 283 954</b>
		1 407 390 163	<b>1 407 390 163</b>		1 304 449 644	<b>1 304 449 644</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	95 768 291	84 946 409	95 768 291	117 679 491
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 540 418		34 751 796
Subventions pour charges de service public	95 768 291	83 405 991	95 768 291	82 927 695
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 303 784 977	1 322 443 754	1 178 515 663	1 186 770 153
Transferts aux ménages	443 888 622	479 136 504	443 888 622	479 136 504
Transferts aux entreprises		134 100 050		103 145 619
Transferts aux collectivités territoriales		4 586 894		4 100 986
Transferts aux autres collectivités	859 896 355	704 620 306	734 627 041	600 387 044
<b>Total</b>	<b>1 399 553 268</b>	<b>1 407 390 163</b>	<b>1 274 283 954</b>	<b>1 304 449 644</b>

**1 – Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)****LFI 2020 : 91,67 M€ en AE et en CP****Exécution 2020 : 81,92 M€ en AE et en CP**

L'exécution au 31 décembre 2020 s'élève à 81,92 M€ en AE et CP. Elle correspond à la subvention pour charges de service public versée à l'opérateur. Elle a été réduite de 7,50 M€ par rapport à la notification initiale du fait des moindres dépenses engendrées par la crise sanitaire, laquelle a contraint l'Office à suspendre les entretiens de demande d'asile durant le premier confinement au printemps 2020, puis à adapter son activité d'accueil des demandeurs d'asile au contexte sanitaire. La crise sanitaire a également retardé le recrutement des nouveaux agents instructeurs prévus par la loi de finances pour 2020. Enfin, l'abandon d'un projet de prise à bail de nouvelles surfaces immobilières explique également cette diminution.

La subvention a permis de financer principalement des dépenses de personnel (dont celles des 200 renforts autorisés en LFI) ainsi que des dépenses de fonctionnement courant liées à son activité (frais d'interprétariat et frais postaux). Les dépenses de l'OFPRA recouvrent aussi des frais occasionnés par l'antenne de Cayenne en Guyane et les missions d'instruction en France métropolitaine, en Europe et en Afrique.

La réserve de précaution (2,25 M€) a été redéployée vers l'allocation des demandeurs d'asile (ADA).

La présentation de la gestion de l'OFPRA est détaillée dans la partie « Opérateurs ».

## 2 – Allocation pour demandeurs d'asile (ADA)

**LFI 2020 : 448 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2020 : 481,55 M€ en AE et en CP (avec frais de gestion et sans ATA)**

Les crédits versés à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) par le programme 303 au titre de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) représentent 481,55 M€ en 2020. Ils correspondent à 475,52 M€ versés pour l'allocation et à 6,02 M€ pour les frais de gestion de l'allocation.

Au total, 493 M€ ont été versés aux allocataires par l'agence de service et de paiement (ASP). La différence entre ces deux montants correspond à la trésorerie disponible au 1er janvier 2020 (7,6 M€), au redéploiement de sommes versées les années précédentes à des demandeurs d'asile qui n'ont pas été réclamées (17,8 M€) et à la trésorerie au 31 décembre (7,9 M€ selon des données provisoires). Le montant de l'allocation versé par l'ASP en 2020 diminue de 7,5 M€ par rapport à celui versé en 2019 (500,5 M€).

L'allocation a été versée par l'OFII à 105 405 ménages en moyenne mensuelle, en baisse de 1 % par rapport à 2019 (106 571 ménages). Le montant additionnel de 7,4 € par jour et par adulte auquel aucun hébergement n'a pu être proposé a été versé en moyenne à 62 000 ménages pour un montant total de 171,3 M€. Le montant moyen d'allocation versé par mois représente 390 € par ménage.

Le niveau de la dépense s'explique par l'impact de la crise sanitaire. Si cette dernière a entraîné une baisse des flux de nouvelles demandes (-41% de premières demandes en guichets uniques, -28 % de demandes à l'OFPRA), elle a suspendu l'activité des différents acteurs du système de l'asile pendant la durée du premier confinement, ce qui a contribué à allonger sensiblement la durée moyenne d'instruction des demandes d'asile. Cet allongement n'a pas permis une baisse substantielle de la dépense au titre de l'allocation pour demandeur d'asile.

Ainsi, à l'OFPRA, l'accueil des demandeurs d'asile en entretien a dû être interrompu pendant la durée du premier confinement et n'a pu reprendre que progressivement, entraînant une augmentation importante des délais d'instruction (262 jours en 2020 contre 166 en 2019).

L'activité de la CNDA a d'abord été marquée, en début d'année 2020, par le mouvement social des avocats. La crise sanitaire a par la suite conduit à suspendre les audiences pendant la période de confinement puis les contraintes sanitaires ont limité sa capacité de décision jusqu'au mois d'octobre 2020. La crise sanitaire a également retardé l'arrivée des 32 rapporteurs supplémentaires prévus par la LFI 2020.

La crise sanitaire a par ailleurs conduit à suspendre les transferts Dublin *de facto* à partir du mois de mars jusqu'en juin. Ceux-ci n'ont ensuite repris qu'à un niveau modéré. Au total sur l'année 2020, 3 166 transferts (donnée provisoire) ont été réalisés, soit une baisse de 44 % par rapport à l'année 2019 (5 674 transferts). L'application du règlement Dublin n'ayant pas été suspendue par l'Union européenne, les délais de procédure ont continué à courir, entraînant le transfert de la responsabilité de l'examen des demandes à la France et, par suite, des requalifications de procédure permettant aux personnes concernées d'introduire une demande d'asile auprès de l'OFPRA et de rester bénéficiaires de l'allocation.

Enfin, la crise sanitaire a occasionné des dépenses non prévues. L'article 17 de la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 a permis de prolonger le bénéfice de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) pour les personnes qui avaient cessé d'y être éligibles pendant le premier confinement. Ainsi, pour les déboutés, l'ADA a été maintenue jusqu'au 31 mai 2020 et pour les bénéficiaires de la protection internationale, jusqu'au 30 juin 2020. La mesure a concerné 3 971 ménages pour un coût de 3,2 M€.

En dernier lieu, le déploiement de dispositifs pouvant entraîner des économies a été retardé. Il s'agit notamment de la transmission dématérialisée de la convocation à l'entretien et de la notification de la décision OFPRA. L'expérimentation en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine de ce dispositif, qui permet la réduction des délais de procédure, a été décalée du premier au second semestre à cause du premier confinement. En conséquence, la généralisation à l'ensemble de la métropole, prévue au second semestre 2020, est décalée en 2021.

Les frais de gestion de l'allocation s'élevèrent à 6,02 M€ contre 4,8 M€ en 2019. Cette progression s'explique par le renouvellement du marché du prestataire de l'ASP, le remplacement de l'intégralité des cartes en circulation, ainsi que par les coûts induits pour adapter les systèmes d'information au passage d'une carte de retrait à une carte de paiement.

• **Allocation temporaire d'attente (ATA) :**

**Exécution 2020 : 3,61 M€ en AE et en CP**

L'allocation temporaire d'attente est une allocation de solidarité versée par Pôle emploi aux bénéficiaires de la protection subsidiaire pendant toute la durée de leur protection ainsi qu'aux apatrides (dite ATA groupe 1). L'ATA a été supprimée à partir du 1er septembre 2017 par le décret n°2017-826 du 5 mai 2017, en application de l'article 87 de la loi de finances 2017. Aussi, seules les personnes percevant ce minimum social avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017 continuent à en bénéficier jusqu'à l'extinction de leurs droits, sous réserve de satisfaire à des conditions de ressources, d'être inscrit à Pôle Emploi de satisfaire aux obligations de recherche d'emploi et de justifier de leur nouveau titre de séjour auprès de l'opérateur.

Depuis le 1er septembre 2017, les personnes sont par conséquent orientées vers les dispositifs de droit commun : d'une part, le RSA pour les personnes âgées de 25 ans ou plus et, d'autre part, le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et vers l'autonomie (PACEA) pour les personnes âgées de moins de 25 ans.

Le nombre de bénéficiaires a poursuivi sa décline en 2020. L'allocation temporaire d'attente a été versée en moyenne mensuelle à 849 bénéficiaires en 2020 (contre 1 119 en 2019), selon les données provisoires de Pôle Emploi. En 2020, 3,61 M€ ont été versés à Pôle Emploi (contre 5,01 M€ en 2019). Ce montant a été financé par la loi de finances rectificative du 30 novembre 2020.

**3 – Accueil et hébergement des demandeurs d'asile**

**3.1 – Accueil et accompagnement social des demandeurs d'asile :**

**LFI 2020 : 0,50 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2020 : 15,05 M€ en AE et 14,72 M€ en CP**

L'exécution correspond au financement :

- d'actions en faveur des demandeurs d'asile particulièrement vulnérables par le secteur associatif (prise en charge médico-psychologique de demandeurs d'asile victimes de tortures, mise en place d'une plateforme téléphonique lors du premier confinement au printemps 2020, etc.) (2,35 M€ en AE et 2,31 M€ en CP) ;
- de prestations d'interprétariat pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin (1,23 M€ en AE et 0,94 M€ en CP) ;
- de frais de transport des demandeurs placés sous procédure Dublin entre leur lieu d'hébergement et le pôle régional Dublin (PRD) (0,31 M€ en AE et en CP) ;
- d'actions pour renforcer l'accès à la procédure d'asile des mineurs non-accompagnés (0,53 M€ en AE et 0,49 M€ en CP) ;
- du remboursement des opérateurs gestionnaires de CAES, CADA, HUDA et PRAHDA et des services du premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) des surcoûts occasionnés par la crise sanitaire, ainsi que les primes versées à leurs salariés particulièrement mobilisés (10,59 M€ en AE et 10,58 M€ en CP).

La LFI a été complétée par un fonds de concours de 7,06 M€.

**3.2 – Hébergement des demandeurs d'asile :**

**- Centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) :****LFI 2020 : 30,90 M€ en AE et en CP****Exécution 2020 : 28,56 M€ en AE et en CP**

Les CAES permettent de procéder sans délai à une mise à l'abri, à l'analyse des situations administratives et à une orientation rapide vers d'autres dispositifs d'hébergement.

L'exécution 2020 s'élève à 28,56 M€ et correspond au financement de 3 136 places à un coût journalier moyen de 25 € par place (hors Île-de-France).

**- Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) :****LFI 2020 : 317,20 M€ en AE et en CP****Exécution 2020 : 309,25 M€ en AE et en CP**

L'exécution au 31 décembre 2020 s'élève à 309,25 M€ en AE et en CP. Elle a permis le financement de 43 602 places autorisées au 31 décembre 2020, dont 75 places spécialisées pour les femmes victimes de violence et de traite des êtres humains.

Les CADA ont été financés à un coût journalier moyen de 19,50 € par place. Les places spécialisées ont bénéficié d'un complément journalier de 13 € pour prendre en charge l'accompagnement renforcé.

**- Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) :****LFI 2020 : 488,83 M€ en AE et 363,56 M€ en CP****Exécution 2020 : 475,59 M€ en AE et 373 M€ en CP**

L'exécution 2020 correspond à :

- 458,02 M€ en AE et 233,60 M€ en CP pour 36 986 places à un coût journalier moyen de 16,38 € (18 € en Île-de-France). Ce montant intègre 3 969 places de CAO transformées en HUDA en cours d'année. Il comprend aussi des dépenses non prévues pour des nuitées d'hôtel dans plusieurs régions (10 M€ en Île-de-France, 1,5 M€ en Occitanie, 2,1 M€ en PACA et 0,8 M€ en Nouvelle Aquitaine) qui ont été en partie compensées par 1 387 places qui n'ont pu ouvrir dans le contexte de la crise sanitaire (fermetures sèches de places CAO en 2019 et en 2020 qui n'ont pas pu être reconstituées à la suite d'appels à projets infructueux, en particulier en raison de la réduction du coût cible) ;
- 11,25 M€ en AE et CP pour 3 969 places de CAO à 23 € (ces places n'ont pas été financées en année pleine car elles ont été transformées en cours d'année en HUDA local) ;
- -1,09 M€ en AE et 87,34 M€ en CP pour les 8 102 places d'ex-CHUM en Île-de-France à un coût journalier moyen de 30,3 € (l'exécution négative en AE correspond à des AE engagées en 2019 pour un ex-CHUM qui ont été affectées à d'autres opérateurs que celui retenu en 2019, mais qui n'ont pas pu être « recyclées » intégralement) ;
- 7,41 M€ en AE et 7,17 M€ pour l'HUDA en outre-mer. Des compléments non prévus (5,4 M€) ont dû être versés à la Guyane, à Mayotte, à la Martinique et à la Réunion pour faire face à la crise sanitaire et à l'arrivée de demandeurs d'asile particulièrement vulnérables ;
- 33,64 M€ en CP pour les 5 351 places du marché PRAHDA à un coût journalier moyen de 17,25 €.

**4 – Fonds de concours**

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Exécution 2020 : 11,86 M€ en AE et 11,84 M€ en CP.**

L'exécution 2020 correspond à :

- 11,45 M€ en AE et en CP au titre du FAMI « Accueil, asile et accompagnement social – Réinstallés (hors forfait) » pour des actions mises en œuvre dans le cadre du volet « Asile » de l'appel à projets permanent (AAP) du FAMI ;
- 0,37 M€ en AE en CP au titre du FAMI « Accueil, asile et accompagnement social – 1er accueil » pour des actions mises en œuvre par des SPADA bénéficiant d'un cofinancement européen dans le cadre du volet « Asile » de l'AAP FAMI ;
- 0,05 M€ en AE au titre du FAMI « Relocalisation (crédits forfaitaires) », correspondant à l'organisation d'un transfert de demandeurs d'asile depuis Malte dans le cadre d'opérations de relocalisation en fin d'année 2020. Les sommes dues seront payées en gestion 2021.

**ACTION****03 – Lutte contre l'immigration irrégulière**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière		150 019 319	<b>150 019 319</b>		159 757 319	<b>159 757 319</b>
		113 177 679	<b>113 177 679</b>		111 933 578	<b>111 933 578</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	93 812 386	72 739 117	89 040 386	66 168 102
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	93 812 386	72 739 117	89 040 386	66 168 102
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 200 000	7 613 108	20 710 000	12 962 243
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 200 000	7 613 108	20 710 000	12 962 243
Titre 6 : Dépenses d'intervention	50 006 933	32 825 454	50 006 933	32 803 232
Transferts aux entreprises	8 138 700	4 537 419	8 138 700	4 537 419
Transferts aux collectivités territoriales		1 149 495		1 149 495
Transferts aux autres collectivités	41 868 233	27 138 541	41 868 233	27 116 318
<b>Total</b>	<b>150 019 319</b>	<b>113 177 679</b>	<b>159 757 319</b>	<b>111 933 578</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****1 - Fonctionnement des centres de rétention administrative, locaux de rétention administrative et des zones d'attente****LFI 2020 : 48,35 M€ en AE et 43,58 M€ en CP**

**Exécution : 48,35 M€ en AE et 42,84 M€ en CP**

La crise sanitaire a eu un impact sur le taux d'occupation des CRA de métropole. Celui-ci, calculé en prenant en compte le nombre de places immobilières disponibles, est passé de 86,4 % en 2019 à 61 % en 2020. Malgré une baisse du taux d'occupation liée à un nombre de places mises à disposition limité pour respecter les protocoles sanitaires, les charges de fonctionnement ont été supérieures en 2020 (21,32 M€ contre 18,4 M€ en 2019) en raison des coûts fixes des marchés et des surcoûts générés par la crise sanitaire (renforcement des prestations de nettoyage, achat de matériel de protection).

Les frais liés à l'entretien immobilier des CRA/LRA/ZA sont en diminution en 2020 (6,86 M€ contre 8 M€ en 2019) en raison de la diminution du taux d'occupation qui a notamment minoré le coût des dégradations. Les maintenances obligatoires ont cependant bien été réalisées et les services ont procédé à des travaux de remise en état pendant la période de confinement.

Les dépenses d'assignation à résidence (0,69 M€ par rapport à 0,73 M€ en 2019) sont en légère diminution, compte tenu de la baisse du nombre d'assignations (-9,6% entre 2019 et 2020). Les dépenses d'interprétariat (3,89 M€ en CP) sont en augmentation par rapport à 2019 (3,3 M€). L'évolution du coût des laissez-passer consulaires (48 000 € contre 76 000 € en 2019) est à mettre en corrélation avec les difficultés d'éloignement à partir de mars 2020.

L'exécution prévue concernant les dispositifs de préparation au retour a été revue à hausse à la suite de l'ouverture de nouveaux dispositifs en 2020 en Côte d'Or et d'une extension du dispositif existant en Occitanie. Les dépenses ont ainsi été exécutées à hauteur de 9,95 M€. Au total, 1 051 places sont ouvertes au 31 décembre 2020, pour un coût unitaire moyen de 25 € (30 € en région parisienne).

**2 - Frais d'éloignement des migrants en situation irrégulière****LFI 2020: 32,6 M€ en AE et CP****Exécution : 23,29 M€ en AE et 22,59 M€ en CP**

L'activité « billetterie centrale » est la plus impactée par la crise sanitaire avec une consommation de 15,63 M€ en CP (contre 30,9 M€ en 2019) En effet, la fermeture des frontières des principaux pays de retour (Algérie, Maroc et Tunisie notamment), la difficulté à obtenir des laissez passer consulaires en raison, principalement, de la fermeture de certains postes consulaires, la baisse drastique du trafic aérien commercial et la baisse du nombre de places de rétention disponibles expliquent les difficultés rencontrées à compter du premier confinement.

Sur l'activité « moyens aériens autonomes (Beech, DASH et affrètement de vols) », la consommation (3,50 M€) a également été inférieure à la consommation 2019 (5,1 M€). Il en est de même pour l'activité « autres moyens de transport TMA » (3,33 M€ exécutés en 2020 contre 5,4 M€ en 2019).

Ce repli est lié à la baisse des éloignements (-47,8 % entre 2019 et 2020 dont -51,8 % d'éloignements forcés).

**3. Autres dépenses**

La consommation des crédits de fonctionnement comprend des fonds britanniques à hauteur de 1,25 M€ en AE et en CP dans le cadre des dispositifs de préparation au retour des déboutés de la région Hauts-de-France.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT****LFI 2020 : 6,20 M€ en AE et 20,71 M€ en CP****Exécution : 9,97 M€ en AE et 15,16 M€ en CP**



Les crédits 2020 ont permis la poursuite du plan d'augmentation du nombre de places en CRA. En 2020, 61 nouvelles places immobilières ont été créées, réparties entre les CRA de Lyon (+ 36 places) et de Coquelles (+25 places). La livraison de l'extension du CRA de Lille (+30 places) est reportée au premier trimestre 2021 en raison de la crise sanitaire. Parallèlement, la construction du nouveau CRA de Lyon (140 places) se poursuit, pour une livraison en fin d'année 2021. En 2020, un maître d'œuvre a été désigné par concours sur esquisse pour la construction du nouveau CRA d'Olivet (90 places), dont la livraison est prévue en 2023. A Bordeaux, les études préalables pour la construction d'un CRA de 140 places, commencées en 2020, se poursuivent en 2021.

Des opérations de mise aux normes en matière de sécurité incendie, d'électricité, d'intervention de maintenance et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été menées. Des travaux pour améliorer le cadre de vie au sein des CRA ont été réalisés, dans le contexte de l'augmentation de la durée maximale de la rétention.

La sous consommation des crédits s'explique par l'impact de la crise sanitaire, laquelle a eu pour conséquence des retards dans les travaux et donc dans la consommation des crédits. Les 7,7 M€ de CP non consommés de 2020 sont reportés en 2021.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention couvrent trois domaines : la prise en charge sanitaire des étrangers maintenus dans les CRA, LRA et ZA, l'accompagnement juridique et social destiné à garantir aux étrangers en instance d'éloignement l'exercice effectif de leurs droits et la situation du Calais et du Dunkerquois.

#### 1 – Dépenses d'intervention sanitaire

**LFI 2020: 16,91 M€ en AE/CP**

**Exécution : 15,76 M€ en AE et 15,58 M€ en CP**

La LFI 2020 a permis de couvrir l'ensemble des besoins exprimés lors du dialogue de gestion par les quinze secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) auxquels sont délégués les crédits d'assistance sanitaire dans les CRA comprenant les crédits pour les permanences de psychologues.

Le montant de la prise en charge des dispositifs sanitaire à Calais et Dunkerque a été fortement renchéri en raison de la crise sanitaire et a nécessité la déléation de crédits complémentaires (+ 1,4 M€).

#### 2 – Dépenses d'accompagnement juridique et social

**LFI 2020: 8,14 M€ en AE et CP**

**Exécution : 7,69 M€ en AE et 7,65 M€ en CP**

Les crédits ont permis le paiement de la convention passée avec la Croix-Rouge française pour l'assistance humanitaire dans la zone d'attente de Roissy ainsi que le paiement de l'assistance juridique dans les CRA.

#### 3 - Autres dépenses

**LFI 2020 : 0,94 M€ en AE et en CP**

**Exécution : 0,03 M€ en AE et en CP**

- la consommation de 25 000 € de l'activité « actions avec les partenaires extérieurs » au ministère est inférieure à la prévision. Cet écart résulte notamment d'un décret de transfert pour un montant de 0,85 M€ vers le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour participer au financement d'actions de lutte contre l'immigration irrégulière ;

- la consommation de l'activité « frais de demandes de réadmission » a été plus faible qu'en 2019 (4 849 € en 2020 contre 14 K€ en 2019), en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières.

## FONDS DE CONCOURS

Outre les fonds britanniques relatifs au dispositif de préparation au retour évoqués *supra*, des fonds de concours à hauteur de 8,08 M€ en AE et en CP ont été consommés dans le cadre de l'activité FAMI Coopération et de l'activité FAMI Retour .

Par ailleurs, 2,53 M€ ont été remboursés à la commission européenne dans le cadre d'une note de débit relative au FFE.

## ACTION

### 04 – Soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Soutien		15 520 088 9 742 461	<b>15 520 088</b> <b>9 742 461</b>		15 520 088 6 687 704	<b>15 520 088</b> <b>6 687 704</b>

**Exécution 2020 : 4,67 M€ en AE et 4,44 M€ en CP (y compris fonds de concours)**

Systèmes d'information relevant de la DGEF :

**LFI 2020 : 10,18 M€ en AE et 7,12 M€ en CP**

**Exécution 2020 : 4,47 M€ en AE et 1,65 M€ en CP\* (y compris fonds de concours)**

*\*Erreur d'imputation : Les dépenses au titre de la gestion du parc informatiques dans les postes consulaires relevant de l'action 1 ont été imputées sur l'action 4 à hauteur de 0,6 M€ en AE et en CP.*

Depuis la création de la direction du numérique (DNUM) au 1er janvier 2020, une partie des dépenses des systèmes d'information de la direction générale des étrangers en France a été transférée au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». Ce transfert concerne les programmes France-Visas, ANEF (administration numérique pour les étrangers en France) et PFSF (programme frontières sécurisées et fluides), ainsi que toutes les applications liées à ces domaines.

L'action 04 du programme 303 conserve les dépenses au titre du « sac-à-dos » numérique (achats de bornes Eurodac, SBNA, Visabio et la réalisation de petites évolutions d'outils internes ou de prestation d'assistance) ainsi que les dépenses de prestation d'assistance et de modernisation en matière de systèmes d'information, notamment au regard des échéances européennes pour assurer l'interopérabilité.

Les dépenses réalisées au titre du « sac-à-dos numérique » des agents des préfectures ou des services opérationnels ont vocation à faciliter le travail des agents de terrain afin de diminuer les tâches répétitives et de renforcer leur montée en compétence. Les dépenses introduites au profit des usagers, notamment dans le cadre de l'accessibilité ou de l'existence d'un compte usager unique, visent à inverser le paradigme en mettant l'utilisateur étranger au cœur des réflexions et en respectant le cadre réglementaire.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 555 384	6 789 565	12 555 384	4 302 744
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 555 384	6 789 565	12 555 384	4 302 744
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 934 704	811 187	2 934 704	243 252
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 934 704	129 196	2 934 704	140 422
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		681 992		102 831
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 000	2 141 709	30 000	2 141 708
Transferts aux autres collectivités	30 000	2 141 709	30 000	2 141 708
<b>Total</b>	<b>15 520 088</b>	<b>9 742 461</b>	<b>15 520 088</b>	<b>6 687 704</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'action 04 regroupent les dépenses de fonctionnement relatives aux dépenses courantes des services et les dépenses pour les systèmes d'informations.

Les fonds de concours sont inclus dans les dépenses de fonctionnement.

**1 – Fonctionnement courant des services****Exécution 2020 : 2,49 M€ en AE et 2,25 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement courant observées sur l'exercice 2020 ont été fortement impactées par la crise sanitaire. L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique notamment par l'interruption des formations, des déplacements et le développement du télétravail des agents de la DGEF tout au long de l'année 2020.

Toutefois, le niveau de consommation global est demeuré à un niveau relativement important, compte-tenu des dépenses suivantes :

- le paiement de l'engagement pluriannuel du projet ELIPA 2 pour 3 ans à hauteur de 0,98 M€ ;
- le paiement des prestations de réalisation d'audits d'opération de projets financés par les programmes européens du fonds asile, migration et intégration (FAMI) et du fonds sécurité intérieure (FSI) pour un montant de 0,5 M€.

**2 – Systèmes d'information****Exécution 2020 : 3,70 M€ en AE et 1,45 M€ en CP**

- **Application Support et pilotage** (1,90 M€ en AE et à 0,75 M€ en CP)

Les prestations de fonctionnement ont permis de maintenir l'activité et de renforcer l'efficacité des systèmes d'information notamment dans le contexte de la crise sanitaire de 2020.

- **Systèmes biométriques** (système biométrique national d'ANEF et visa, Eurodac - 1,56 M€ en AE et 0,50 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement liées aux systèmes d'informations biométriques ont permis l'acquisition de matériels, notamment de nouveaux capteurs et dongles. De nouveaux services ont été mis en œuvre et les systèmes ont évolué avec la mise en œuvre des nouvelles normes (Windows 10, RSSI, etc.).

- **ANEF** (0,24 M€ en AE et 0,20 M€ en CP)

Suite à la création de la DNUM au 1er janvier 2020, les dépenses SI, *hors sac-à-dos numérique opérationnel*, ont pour la plupart été financées sur le P216 et non plus sur le P303. Néanmoins, certaines dépenses ont continué d'être financées directement sur le P303 en début d'année afin de fluidifier le dispositif.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### 1 – Fonctionnement courant des services

**Exécution 2020 : 0,04 M€ en AE ET 0,05 M€ en CP**

Il s'agit d'achat de véhicules dont le renouvellement a été rendu nécessaire en raison de la vétusté du parc existant.

### 2 – Systèmes d'information

**Exécution 2020 : 0,77 M€ en AE et 0,20 M€ en CP**

- **ANEF** (0,55 M€ en AE et 0,09 M€ en CP)

Ces dépenses ont concerné le développement du portail unique des étrangers qui permet un accès unique aux informations personnelles enregistrées dans les SI de l'ANEF et de l'OFII via une interface unique sur la base du numéro "étranger".

Les autres dépenses ont permis le financement de nouvelles modalités de lutte contre la fraude et de sécurisation du parcours de l'étranger.

- **Applications biométriques** (0,22 M€ en AE et 0,11 M€ en CP)

L'acquisition de nouvelles fonctionnalités en vue de l'harmonisation des systèmes d'informations biométriques de la DGEF permettra de lancer une expérimentation via la mise en œuvre d'un portail unique à compter du second trimestre 2021.

## DEPENSES D'INTERVENTION

**Exécution 2020 : 2,14 M€ en AE et en CP**

Ces dépenses concernent le fonctionnement des services de la DGEF et principalement les subventions de fonds européens (FAMI) versées à l'opérateur ADOMA dans le cadre du projet intitulé « ATSA » à hauteur de 2,1 M€. Ce projet vise à renforcer et développer tous les aspects du système d'asile européen commun en matière d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile.

## Immigration et asile

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides (P303)</b>	<b>70 904 618</b>	<b>70 904 619</b>	<b>91 665 915</b>	<b>91 665 915</b>	<b>83 119 688</b>	<b>83 119 688</b>
Subventions pour charges de service public	70 004 619	70 004 619	91 665 915	91 665 915	81 915 938	81 915 938
Transferts	899 999	900 000			1 203 750	1 203 750
<b>OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)</b>	<b>495 007 769</b>	<b>495 007 769</b>	<b>447 990 998</b>	<b>447 990 998</b>	<b>499 984 836</b>	<b>499 984 836</b>
Subventions pour charges de service public	6 220 835	6 220 835	4 102 376	4 102 376	124 100 000	83 500 000
Transferts	488 786 934	488 786 934	443 888 622	443 888 622	375 884 836	416 484 836
<b>Pôle emploi (P102)</b>	<b>5 006 482</b>	<b>5 006 482</b>			<b>3 614 770</b>	<b>3 614 770</b>
Transferts	5 006 482	5 006 482			3 614 770	3 614 770
<b>AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)</b>	<b>2 992 413</b>	<b>2 992 413</b>			<b>2 735 011</b>	<b>1 847 915</b>
Subventions pour charges de service public	966 520	966 520			1 490 053	1 011 757
Transferts	2 025 893	2 025 893			1 244 958	836 158
<b>Total</b>	<b>573 911 282</b>	<b>573 911 283</b>	<b>539 656 913</b>	<b>539 656 913</b>	<b>589 454 306</b>	<b>588 567 210</b>
Total des subventions pour charges de service public	77 191 974	77 191 974	95 768 291	95 768 291	207 505 991	166 427 695
Total des transferts	496 719 308	496 719 309	443 888 622	443 888 622	381 948 315	422 139 515

En 2020, le programme 303 a principalement financé les opérateurs suivants :

- l'OFPRA qui a bénéficié d'une subvention pour charges de service public de 81,92 M€ ;
- l'OFII qui a bénéficié du versement de 481,54 M€ au titre de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) dont 6,02 M€ au titre des frais de gestion, 18,13 M€ au titre du FAMI (retour et accueil des demandeurs d'asile) et 0,31 M€ de remboursement de transport des demandeurs d'asile ;
- Pôle emploi qui a bénéficié de 3,61 M€ de crédits d'intervention au titre du remboursement de l'Allocation temporaire d'attente (ATA) ;
- l'AFPA qui a bénéficié de 1,85 M€ au titre des places de CAES situées dans des locaux de l'AFPA en Loire-Atlantique.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	16 16 15	812 1 005 911	0 0 0	0 0 0	0 0 0
<b>Total</b>		<b>16 16</b>	<b>812 1 005</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	<b>15</b>	<b>911</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

## SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2020 *</b>	<b>1 005</b>	<b>911</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	200	200

Le schéma d'emploi prévu en LFI 2020 s'élevait à 200 ETP. L'OFPRA a été autorisé à exécuter par anticipation une première partie de ce schéma d'emplois à hauteur de 75 ETP dès la fin 2019. Les 125 ETP qui restaient à réaliser en 2020 ont tous été recrutés. Les derniers renforts ont pu rejoindre l'Office en octobre.

---

**Immigration et asile**

---

Programme n° 303 | OPÉRATEURS

## OPÉRATEURS

### OFPPA - OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

##### *L'instruction de la demande d'asile*

La situation de l'asile en France en 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a fortement réduit les déplacements internationaux et affecté les conditions d'activité de l'OFPPA.

Près de 95 600 demandes d'asile, mineurs inclus (donnée provisoire) ont été introduites à l'OFPPA en 2020, soit une baisse de 28% par rapport à l'année 2019, après plusieurs années de hausse soutenue. Parmi ces demandes, 86 600 étaient des premières demandes et 8 800 des demandes de réexamen.

Bien que l'accueil des demandeurs d'asile en entretien ait dû être interrompu pendant la durée du confinement de la population décidée au mois de mars et n'ait pu reprendre que progressivement par la suite, et malgré les contraintes sanitaires pesant sur l'exercice de ses missions, l'établissement a maintenu une activité décisionnelle soutenue en rendant près de 90 000 décisions en 2020, soit une baisse de 26% par rapport à 2019.

De la même manière, les actions de protection de l'OFPPA se sont poursuivies autant que possible : 23 missions d'instruction ont été menées dans les départements de métropole et en outre-mer ; 8 ont été menées au titre des engagements européens de la France en matière de réinstallation en faveur de réfugiés accueillis dans des pays tiers ; 19 ont eu lieu en application d'actions de solidarité européenne en Italie et à Malte, ou du programme de relocalisation depuis la Grèce, notamment et pour la première fois, en faveur de mineurs non accompagnés.

L'année 2020 a en outre permis le premier déploiement d'un « compte usager » numérique pour les demandeurs d'asile domiciliés dans les régions Bretagne et Nouvelle-Aquitaine. Depuis le 15 juillet 2020, ces demandeurs peuvent accéder à un compte numérique sur lequel leur sont notifiées la lettre d'introduction de leur demande d'asile, la convocation à leur entretien à l'Ofpra et la décision statuant sur leur demande. Ce dispositif a vocation à être généralisé dans le courant de l'année 2021.

Compte tenu du fléchissement de l'activité décisionnelle lié à la crise sanitaire, le délai moyen de traitement des demandes, toutes procédures confondues, qui était de 166 jours en 2019, est passé à 262 jours en 2020, malgré une stabilisation du stock global des demandes en instance de traitement au niveau antérieur à la crise sanitaire (environ 84 000 dossiers, mineurs inclus). La réduction de ce stock et, partant, des délais de traitement, a pu être engagée dans la dernière partie de l'année 2020, grâce à l'augmentation de l'activité décisionnelle de l'établissement.

Enfin, le taux de protection, qui consiste à rapporter les décisions d'octroi d'une protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire) à l'ensemble des décisions prises au cours de l'année par l'établissement, s'est établi à 23,7% à l'OFPPA et à 37,7% après recours devant la Cour nationale du droit d'asile. C'est ainsi que plus de 33 000 personnes ont été placées sous la protection de l'Office durant l'année 2020.

##### *La protection des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire*

En 2020, 36 099 actes d'état civil ont été reconstitués par l'OFPPA à destination des personnes placées sous la protection internationale. Si l'activité de reconstitution d'actes a fléchi de 20% par rapport à 2019, l'année 2020 a été caractérisée par une augmentation significative du nombre de copies d'actes d'état civil délivrés en ligne (+ 37%).



Cette augmentation résulte des deux confinements successifs qui ont conduit l'Office à fermer l'accueil physique des personnes protégées au sein de l'OFPPRA.

En 2020, l'OFPPRA a engagé un plan de transformation du service en charge du traitement des personnes protégées (la division de la protection) : un audit externe des processus de travail et de l'organisation a formulé en septembre 2020 des recommandations qui devraient se traduire en 2021 par le déploiement de nouveaux outils informatiques et la définition d'une nouvelle organisation. L'objectif est de renforcer la qualité du service rendu à l'usager, de moderniser les processus de travail et de réduire les délais de délivrance des actes.

#### *Le traitement des demandes d'asile à la frontière*

En 2020, ce sont 819 demandes d'asile à la frontière qui ont été instruites, soit une baisse de 57%, dans un contexte de fort ralentissement du trafic passager entre les mois de mars et juin 2020. Comme en 2019, les demandes se sont fortement concentrées, à plus de 80%, sur les aéroports parisiens (Roissy et Orly). Le taux d'admission sur le territoire est en légère hausse par rapport à 2019 et s'élève à 48,5 % (40,5 % en 2018). 85% des avis ont été rendus en 96 heures ou moins, en progression par rapport à 2019 (71,5 %).

#### *Pilotage stratégique de l'opérateur*

Des réunions régulières relatives au pilotage de l'établissement se sont tenues avec la direction générale des étrangers en France (DGEF). L'OFPPRA communique mensuellement à la DGEF un tableau de suivi des principaux indicateurs d'activité qui permet ainsi d'apprécier la performance de l'établissement selon différents paramètres d'activité.

Ces échanges réguliers ont notamment permis de préparer le futur contrat d'objectifs et de performance (COP) qui sera finalisé en 2021.

Les différents conseils d'administration organisés en 2020 et l'examen des comptes rendus de gestion (CRG) préparés par l'OFPPRA à l'attention du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) du ministère de l'intérieur ont également permis aux ministères de tutelle de suivre le pilotage des principaux chantiers stratégiques menés par la direction de l'établissement parmi lesquels :

- la réorganisation des services chargés de l'instruction de la demande d'asile pour tenir compte des recrutements importants (200 ETPT supplémentaires) autorisés par la LFI 2020 : il a ainsi été procédé, à l'issue du premier semestre 2020, à la création de deux nouvelles divisions d'instruction, portant à huit le nombre des divisions réparties au sein des deux pôles géographiques (Nord et Sud) existants. L'accueil de ces recrutements a nécessité la prise à bail de nouveaux locaux pour permettre l'installation des deux nouvelles divisions à l'été 2020.
- le déploiement du télétravail : introduit en 2017 (pour 30% de l'effectif des officiers de protection), le télétravail était en cours d'extension, en fin d'année 2019, pour les agents affectés à la protection des réfugiés et aux autres services support. En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, l'Office a été conduit à généraliser le télétravail pour toutes les activités pouvant être accomplies à distance. De nouveaux outils informatiques ont ainsi été déployés en 2020. Cette démarche permettra de revoir en 2021 le périmètre des missions concernées ainsi que le nombre des bénéficiaires du déploiement de ces outils.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P303 – Immigration et asile</b>	<b>70 905</b>	<b>70 905</b>	<b>91 666</b>	<b>91 666</b>	<b>83 120</b>	<b>83 120</b>
Subventions pour charges de service public	70 005	70 005	91 666	91 666	81 916	81 916
Transferts	900	900			1 204	1 204
<b>P104 – Intégration et accès à la nationalité française</b>	<b>425</b>	<b>425</b>				
Transferts	425	425				
<b>Total</b>	<b>71 329</b>	<b>71 329</b>	<b>91 666</b>	<b>91 666</b>	<b>83 120</b>	<b>83 120</b>

La LFI 2020 prévoyait 91,66 M€ de subvention pour charges de service public versé à l'OFPPA. Le montant versé à l'établissement en 2020 s'élève à 81,92 M€. L'écart s'explique par :

- la mise en réserve (-2,2 M€) ;
- un réajustement lors du troisième versement de la SCSP (-7,5 M€), conséquence d'une diminution de l'activité de l'Office engendrée par la crise sanitaire.

## COMPTE FINANCIER 2020

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	60 009	51 731	Subventions de l'État	89 416	81 916
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>11 873</i>	<i>10 545</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>89 416</i>	<i>81 916</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 931	28 976	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 204	1 204
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 100	2 437	Revenus d'activité et autres produits	230	316
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 100</i>	<i>2 437</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>89 940</b>	<b>80 707</b>	<b>Total des produits</b>	<b>90 850</b>	<b>83 436</b>
Résultat : bénéfice	910	2 729	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	90 850	83 436	Total : équilibre du CR	90 850	83 436

\* Voté

## Immigration et asile

Programme n° 303 | OPÉRATEURS

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 010	5 166
Investissements	2 010	1 021	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 010</b>	<b>1 021</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 010</b>	<b>5 167</b>
Augmentation du fonds de roulement		4 145	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	60 009	60 009	55 225	55 225
Fonctionnement	24 082	28 831	17 630	22 425
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 010	2 010	1 306	1 110
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>86 101</b>	<b>90 850</b>	<b>74 161</b>	<b>78 759</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	11 873	11 873	10 545	10 545

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>89 646</b>	<b>82 224</b>
Subvention pour charges de service public	89 416	81 916
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	35	25
Recettes propres	195	283
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 204</b>	<b>1 204</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 204	1 204
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>90 850</b>	<b>83 428</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>4 669</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité	0	15 275	15 275	0	0	0	0	15 275	15 275
	0	11 955	10 990	0	0	0	0	11 955	10 990
Fonctions support	0	8 423	13 172	0	0	2 010	2 010	10 433	15 182
	0	5 346	11 166	0	0	1 306	1 110	6 653	12 276
Personnel de l'établissement	60 009	384	384	0	0	0	0	60 393	60 393
	55 225	328	268	0	0	0	0	55 553	55 492
<b>Total</b>	<b>60 009</b>	<b>24 082</b>	<b>28 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 010</b>	<b>2 010</b>	<b>86 101</b>	<b>90 850</b>
	<b>55 225</b>	<b>17 630</b>	<b>22 425</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 306</b>	<b>1 110</b>	<b>74 161</b>	<b>78 759</b>

\* Voté

## Immigration et asile

Programme n° 303 | OPÉRATEURS

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	14
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>0</b>	<b>14</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>4 663</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	704	704
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	3 959
<b>Total des besoins</b>	<b>0</b>	<b>4 677</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>4 669</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	7
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>4 677</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	704	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>0</b>	<b>4 677</b>

\* Voté

La SCSP représente la quasi-totalité des recettes de l'établissement. Minorée d'une mise en réserve de 2,2 M€ au BI 2020, elle était initialement établie à 89,42 M€.

En exécution, elle a été réduite de 7,5 M€ au troisième trimestre 2020 pour atteindre un montant final de 81,92 M€. Elle est complétée de recettes fléchées à hauteur de 1,2 M€ émanant de financements européens. Le résultat comptable de +4,6 M€ de l'exercice est la conséquence du ralentissement de l'activité de l'établissement durant la crise sanitaire.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement ont été affectées par les conséquences de la crise sanitaire. Ainsi, les écarts entre les prévisions et l'exécution des dépenses de personnel inscrites au budget initial 2020 résultent du décalage sur plusieurs mois, entre mars et novembre, du recrutement et de l'intégration des 125 agents restant à recruter pour pourvoir le total des 200 nouveaux emplois inscrits au LFI 2020. Les écarts relatifs aux dépenses de fonctionnement s'expliquent pour leur part par le ralentissement de l'activité de l'établissement en raison de la crise sanitaire.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>812</b>	<b>1 005</b>	<b>911</b>
– sous plafond	812	1 005	911
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>16</b>	<b>15</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		16	15
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2020, le plafond d'emplois de l'OFPPA a été établi à 1 005 ETPT, en hausse de 200 ETPT par rapport à 2019. Les moyens humains supplémentaires accordés à l'Office (200 agents) étaient destinés à renforcer le traitement de la demande d'asile.

Le plafond d'emplois de l'établissement a été exécuté à hauteur de 910,5 ETPT, soit une augmentation de 98,5 emplois par rapport au plafond réalisé en 2019.

L'écart entre la prévision et l'exécution du plafond d'emplois (-94,5 ETPT) s'explique principalement par :

- les retards dans la prise à bail de nouveaux locaux ainsi que les mesures nationales de confinement décidées à compter du 16 mars ont eu pour conséquence de décaler dans le temps l'accueil des nouveaux agents attendus initialement en début d'année 2020 ;
- le maintien d'un certain niveau de vacances d'emplois pour des raisons qui tiennent, d'une part, au fait que l'ensemble des postes ouverts au concours d'attaché d'administration de l'Etat, pour lequel l'OFPPA est autorité de gestion, n'ont pas pu être pourvus, et, d'autre part, à un taux de rotation des effectifs qui demeure élevé.